

NPA / Commune: _____ Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): _____

Projets de construction soumis à la législation sur la protection de l'environnement (art. 10 DPC)

Dans les cas suivants, un rapport technique doit être joint à la demande de permis de construire:

- bâtiment industriel et artisanal, lorsque le projet de construction génère d'autres ou de plus grandes émissions atmosphériques ou une augmentation du bruit extérieur;
- construction ou transformation d'un bâtiment agricole, lorsque plus de 30 UGB sont concernées; nouvelles installations de stockage de lisier, indépendamment des UGB;
- installations de combustion d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW (bois) ou à 350 kW (gaz et mazout);
- antennes de téléphonie mobile.

Vous trouverez [la liste complète des projets de construction concernés](http://www.be.ch/economie) sur www.be.ch/economie => Industrie & artisanat => Bâtiments et installations industriels.

L'autorité d'octroi du permis de construire peut en outre demander un rapport technique lorsque des questions liées à la protection contre les immissions doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

Données générales

Propriétaire de l'installation (si différent du maître de l'ouvrage): _____

Année depuis laquelle l'exploitation est implantée sur ce site: _____

Le projet comporte-t-il des constructions, des transformations, des agrandissements ou des réaffectations impliquant que:

- oui non des bâtiments ou des installations émettent de l'air contaminé par des substances polluantes / odorantes;
- oui non que des installations ou des travaux produisent du bruit extérieur;
- oui non que des stations émettrices soient mises en place (téléphonie mobile, radio, service de radioamateur à courtes ondes, etc.).

Protection contre le bruit**Phase de construction**

- oui non Les travaux bruyants doivent-ils durer plus de six jours?
- oui non Des travaux particulièrement bruyants¹ doivent-ils être exécutés pendant plus de six jours? Le cas échéant, doivent-ils durer plus d'une heure par jour?
- oui non Des travaux doivent-ils avoir lieu la nuit?

Phase d'exploitation

- oui non Travaille-t-on pendant la période acoustique nocturne (entre 19h et 7h)?
- oui non Le matériel et les marchandises sont-ils chargés et déchargés en plein air ou sur des plateformes de chargement, etc.?
- oui non Des machines ou des installations² émettant du bruit extérieur sont-elles utilisées?
- oui non Un concasseur ou un broyeur à bois mobile ou stationnaire est-il utilisé sur le site ?

Construction dans les secteurs exposés au bruit (art. 31 à 35 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, norme SIA 181)Valeurs limites d'immission dépassées: oui non non contrôlé Degré de sensibilité: _____Exigences prévues par l'art. 31 OPB respectées: non oui, voir annexe _____Insonorisation des éléments extérieurs attestée: non oui, voir annexe _____¹ Par exemple: démolition, pose d'un mur de palplanches, excavation, bétonnage, etc.² Par exemple: installation de production, machine-outil à commande numérique, fraiseuse, raboteuse, installation de soudage, aspirateur mobile à copeaux, etc.

Protection de l'air

Quels types d'émissions l'installation existante ou projetée génère-t-elle?

- Aucune Substances sous forme de poussières Substances sous forme de gaz ou de vapeur
 Substances odorantes Autres: _____
 Le projet comprend-il une installation de purification de l'air évacué? Si oui, de quel type? _____

Emplacements des ouvertures d'évacuation de l'air vicié:

| Types d'émissions ou d'installations provoquant des émissions | La sortie de cheminée dépasse le faîte du toit | dépasse le faîte le toit plat de | Ils figurent sur les plans de construction. |
|---|--|----------------------------------|---|
| | m | m | <input type="checkbox"/> |
| | m | m | <input type="checkbox"/> |
| | m | m | <input type="checkbox"/> |
| | m | m | <input type="checkbox"/> |

Réflexions lumineuses (éblouissements) provoquées par des installations solaires

- oui non Y a-t-il lieu de penser que l'installation pourrait générer des réflexions lumineuses (éblouissements) gênantes pour le voisinage?

Machines et installations

| Phase d'exploitation (machines, installations, appareils, équipements techniques) | | |
|---|-------------------------------------|------------------------------|
| Description | Génère des émissions atmosphériques | Génère des émissions sonores |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Les machines et installations déjà mentionnées dans les formulaires 2.0 et 4.0 ne doivent pas être incluses.

Remarques

Lieu et date: _____

Le maître de l'ouvrage: _____ L'auteur-e du projet: _____

Annexes au formulaire 2.1:

- Formulaires de demande de permis de construire 1.0, 2.0, 4.0. Pour les demandes concernant des bâtiments ou installations agricoles, formulaire 4.4 en plus
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan et coupe)
- Documents spécifiques, telle que fiche de données spécifiques au site RNI ou calcul de la distance minimale pour les bâtiments et installations agricoles